

Catégorie

A

EXAMEN PROFESSIONNEL D'INGENIEUR EN CHEF TERRITORIAL

SESSION 2023



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT



**EXAMEN PROFESSIONNEL
D'INGENIEUR EN CHEF TERRITORIAL
SESSION 2023**

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I. COMPOSITION DU JURY	4
II. RAPPORT GÉNÉRAL DE LA PRÉSIDENTE DU JURY	5

DONNÉES STATISTIQUES

III. POSTES OUVERTS A L'EXAMEN PROFESSIONNEL	10
IV. PARTICIPATION	10
V. PROFIL DES CANDIDATS	11
VI. NOTES ET SEUILS	16

INTRODUCTION

L'examen professionnel d'accès au cadre d'emplois des ingénieurs en chef territorial session 2023 a été ouvert par arrêté du président du Centre national de la fonction publique territoriale en date du 14 novembre 2022.

Conformément à l'article 7 du décret n° 2016-200 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux, le nombre de postes ouverts était de 26.

La période d'inscription était fixée du 16 janvier au 17 février 2023.

La phase d'admissibilité (examen des dossiers de candidature) s'est déroulée du 3 au 7 avril 2023.

L'admissibilité a été prononcée par le jury le 7 avril 2023.

L'épreuve orale d'admission a eu lieu à Paris du 6 au 15 juin 2023.

La réunion d'admission s'est tenue le 15 juin 2023.

I. COMPOSITION DU JURY

Président	Sylvie TAIN Ingénieure en chef Directrice générale des services techniques EPT Boucle Nord de Seine (92)
Suppléante	Bruno HELIN Adjoint au maire Commune de Créteil (94)
Elus locaux	Bruno HELIN Adjoint au maire Commune de Créteil (94)
	Valérie LACROUTE Vice-Présidente Région Ile-de-France (75)
	Patrick MOLINOZ Vice-Président Région Bourgogne-Franche-Comté (21)
Fonctionnaires territoriaux	Christophe LAURIOL Ingénieur en chef Directeur général adjoint Département du Vaucluse (84)
	David LEBOURG Ingénieur en chef Directeur général des services techniques Commune de Tours (37)
	Sylvie TAIN Ingénieure en chef Directrice générale des services techniques EPT Boucle Nord de Seine (92)
Personnalités qualifiées	Sophie ACHARD Ingénieure en chef Directrice Commune de Dieppe (76)
	Sonia BLOND BUTLEN Ingénieure en chef Secrétaire générale INRAP de Lyon (69)
	Pierre JUNKER Ingénieur en chef Directeur Etablissement public territorial Est Ensemble (93)

II. RAPPORT GÉNÉRAL DE LA PRÉSIDENTE DU JURY

Préambule

Le présent retour sur l'examen professionnel d'ingénieur en chef territorial se veut à vertu pédagogique :

- *pour celles et ceux qui cette année n'ont pu être retenu(e)s et cherchent à avoir des éléments de compréhension complémentaires aux annotations inscrites sur leur écrit / oral*
- *pour celles et ceux qui souhaitent se présenter à cet examen.*

Passée la surprise d'être sollicitée par Hélène Rolland-Heurtebize, Directrice Mobilisation des Talents au CNFPT, pour présider le jury de l'examen professionnel d'ingénieur en chef, j'ai été très honorée de cette confiance et je me suis interrogée sur la plus-value que je pouvais apporter à cette session 2023.

Sachant que j'avais moi-même passé cet examen professionnel, il me paraissait essentiel de valoriser mon expérience en tant que candidate au travers des 3 phases de l'examen : la réalisation dans un premier temps du dossier écrit, puis la préparation de l'oral et enfin, le passage devant le jury côté candidat en s'interrogeant sur les attendus du jury. J'ai trouvé intéressant de partager ce retour avec les membres du jury, dont deux n'étaient d'ailleurs pas étrangers à ma réussite !

Le jury n'intervient que sur 2 de ces étapes. La phase de préparation à l'oral appartient à chaque candidat. Je ne reviendrai donc pas longuement sur celle-ci, néanmoins, je me permettrai quelques propositions pour les prochains candidats.

Comme pour les années précédentes, le CNFPT a composé un jury où les parcours, les expériences, les origines géographiques, les strates de collectivités étaient divers et représentatifs des candidats que nous allions être amenés à évaluer.

Cette pluralité a été le gage tout au long du processus de l'examen, de garantir des attendus et une appréciation aussi divers que chacun de ses membres.

Je rappelle la composition de ce jury, que je tiens une nouvelle fois à remercier chaleureusement pour leur participation active, engagée et empreinte de bonne humeur. Ils ont su m'accompagner dans cet exercice avec chaleur et sincérité et être de précieux conseils pour celles et ceux qui avaient déjà œuvré lors d'examens professionnels ou concours A+.

Collège des élus

- Bruno HELIN, Vice-Président du jury. Conseiller départemental, adjoint au Maire de Créteil
- Valérie LACROUTE, Vice-Présidente de la Région Ile de France, Présidente de la Communauté de commune Pays de Nemours, Maire de Nemours
- Patrick MOLINOZ, Vice-Président Bourgogne-Franche Comté, Maire de Venarey-les-Laumes

Collèges des fonctionnaires territoriaux

- Christophe LAURIOL, ingénieur en chef, Directeur général adjoint au Département du Vaucluse
- David LEBOURG, ingénieur en chef, DGST Ville de Tours

Collège des personnalités qualifiées

- Sophie ACHARD, ingénieure en chef, Directrice Ville de Dieppe
- Sonia BLOND-BUTLEN, ingénieure en chef, Secrétaire Générale de l'INRAP de Lyon
- Pierre JUNKER, ingénieur en chef, Directeur, Etablissement public territorial Est Ensemble

Nous étions bien entendu accompagnés de l'équipe du CNFPT dont le Directeur de l'INET Belkacem Mehaddi et particulièrement Hélène ROLLAND-HEURTEBIZE, Stéphanie CATTO, Nadège BERLANDIER qui a repris avec brio la direction du service concours et examens professionnels, Céline BLOT, Nathalie CLOAREC, et une mention spéciale à Annie.

Pour cette session 2023, nous avons eu 149 admis à concourir.

Le jury a déterminé le seuil d'admissibilité à 39.75 points (13.25/20).

60 candidats ont été déclarés admissibles pour 26 postes ouverts.

Il convient de préciser que depuis 2017, la session 2023 était celle qui offrait le plus de postes ouverts alors même que le nombre de candidats était le plus faible.

	2017	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de candidats admis à concourir	382	352	236	231	196	149
Dont femmes	30.3%	33.8%	33.9%	37.66	33.2%	38,2%
Dont hommes	69.7%	66.2%	66.1%	62.34%	66.8%	61,8%
Nombre d'admissibles	52	52	48	51	46	60
Dont femmes	28.8%	36.5%	37.7%	54.90%	36.54%	41.7%
Dont hommes	71.2%	63.5%	62.3%	45.10%	63.46%	58.3%
Ratio nombre admissibles / nombre de postes	2.36	2.60	2.53	3.64	2.09	2.31
Admis	22	20	19	14	22	26
Dont femmes	18.2%	30%	31.5%	71.4%	50%	46%
Dont hommes	81.8%	70%	68.4%	28.6%	50%	54%

1 – La phase d'admissibilité (3 au 7 avril 2023)

Les appréciations portées ont toujours suivi un objectif : donner des éléments de compréhension au candidat sur les forces et faiblesses des 3 documents présentés, ainsi qu'une vision globale. Si le candidat souhaite se présenter à nouveau, cela doit lui permettre d'avoir des pistes d'amélioration.

De façon générale, les dossiers ayant obtenu les meilleures notes avaient réussi à respecter clairement les attendus de l'exercice, sans emphase, en évitant les redondances entre les 3 documents, en mettant largement en évidence les expériences et leurs enseignements, à valoriser une réalisation professionnelle soulignant le rôle joué par le candidat, ses difficultés à mener sa mission, ce qu'il en a tiré, et enfin ses motivations à accéder au cadre d'emploi.

On peut regretter d'avoir eu certains dossiers où :

- les fautes d'orthographe et/ou de syntaxe étaient trop nombreuses, certains chiffres étaient erronés
- l'expérience professionnelle ne mettait pas en évidence les collectivités, les postes occupés, les dates d'exercice... Même si la forme de ce document n'est pas celui d'un curriculum vitae, il doit permettre de comprendre le parcours, son enchaînement, les compétences acquises. Certains éléments chiffrés permettent utilement de compléter la présentation : nom, type et taille de la collectivité, budget géré, nombre de personnes encadrées...
- la lettre de motivation n'était pas toujours une lettre, elle restait trop impersonnelle

Le jury ne peut qu'encourager les candidats à se faire relire. De même, échanger avec des ingénieurs en chef ou des administrateurs sur leur positionnement, leur rôle dans leur collectivité, leurs missions peut aider les candidats à affiner leur motivation. Quand bien même les candidats exercent tous en collectivités, bien souvent occupant déjà des postes dévolus à des ingénieurs en chef, il n'est pas si évident de se projeter dans ce cadre d'emploi. On ne répètera jamais assez que la nomination au cadre d'emploi d'ingénieur en chef n'est pas la suite assurée d'une expérience, aussi riche et variée soit-elle.

Le jury a choisi de retenir 60 candidats pour 26 postes ouverts afin de laisser la possibilité à certains candidats de nous convaincre à l'oral.

2 – La phase d'admission (6 au 15 juin 2023)

Les candidats admissibles ont un peu plus d'un mois avant de passer l'oral. Il est donc préférable de se préparer en amont, notamment en élargissant son champ de compétences et en suivant particulièrement l'actualité (des sites tels que LOCALTIS peuvent aider).

Le CNFPT propose une préparation de 3 jours à l'oral qu'il est vivement conseillé de suivre. Elle permet aux candidats de passer des jurys blancs, de prendre conscience si besoin était, des attendus de l'examen professionnel. Il convient toutefois de s'extraire d'une possible uniformisation de présentation, particulièrement sur la présentation individuelle.

Sur les 60 candidats admissibles, une personne s'est désistée. Ce sont donc 59 candidats qui ont passé l'oral.

La répartition de l'oral est en 2 séquences :

- 15 minutes en lien avec l'expérience du candidat, dont 5 minutes de présentation
- 25 minutes de questions diverses permettant d'apprécier la capacité du candidat à exercer les fonctions d'ingénieur en chef territorial.

Le choix du jury a été de laisser 5 minutes aux candidats pour se présenter, alors que les années précédentes, le temps imparti était de 3 minutes. Force a été de constater que les candidats ont été peu nombreux à dépasser ce temps, mais qu'il a davantage oscillé autour de 4 minutes et demi.

Le jury a souhaité autant que possible mettre les candidats dans des dispositions les moins stressantes en prenant le temps de rappeler les 3 temps de l'échange, en indiquant les éventuels départs de membres de jury, et en leur laissant le temps de s'installer.

Le premier temps appartient au candidat : il lui permet de faire passer ses messages, ce qu'il souhaite donner à voir aux membres du jury. Sans être interrompu, le candidat rentre dans l'exercice.

De ce début d'échange, voici quelques éléments à prendre en compte :

- Certes, apprendre par cœur sa présentation est rassurant, mais la récitation déshumanise le propos, le rend peu convaincant et voire ennue l'auditoire,
- Etre sincère, enthousiaste et dynamique incline à une appréciation favorable du jury
- Ne pas amener d'ouverture sur un sujet que le candidat ne maîtrise pas.
- Comme chaque bilan de jury l'indique, il faut bannir les mots « valise », surtout quand ils ne sont pas contextualisés. On peut bien sûr citer les plus utilisés en 2023 : agilité, bienveillance et transversalité !
- Sourire et regarder l'auditoire, mais sans exagération.

Il ne faut pas oublier que le jury a lu avec attention le dossier écrit. Il n'est donc pas acceptable d'avoir des candidats qui se trouvent en défaut d'explication ou imprécis sur leur propre réalisation. De même, il est conseillé de bien connaître sa collectivité et non uniquement sa direction. Il convient d'être curieux : quelles sont les orientations et l'actualité de la collectivité, le budget global, les chiffres clés... Peu de candidats ont été capables de citer les partenaires institutionnels de leur collectivité par exemple.

Les candidats qui ont le mieux réussi étaient ceux qui ont su rendre attractif leur expérience et ainsi amener les membres du jury à être curieux, à vouloir en savoir davantage.

Le jury s'est attaché dans cette première séquence à laisser le temps au candidat de répondre. Le rythme était donc peu soutenu. Cela a notamment permis aux membres du jury d'apprécier dès ces 15 premières minutes la capacité de synthèse, la fluidité d'expression et le niveau de stress de chacun.

La deuxième partie de l'oral a été plus rythmée. Le nombre de questions a été en moyenne de 30 – 35. Le jury a parfois dû interrompre le candidat quand le propos était trop redondant ou qu'il ne connaissait vraisemblablement pas la réponse. Faire durer une réponse pour avoir moins de questions est assurément un mauvais calcul.

Il est utile de rappeler que le candidat ne peut tout connaître et cela ne lui sera pas reproché. Il est par conséquent préférable de l'indiquer plutôt que de se hasarder à de vaines réponses. De même, il est conseillé de se faire préciser une question quand celle-ci ne semble pas claire. A ce propos, en interrogeant les candidats sur le ZAN (et non les ânes), le jury s'est rendu compte de l'incompréhension suscitée ... et nous nous en excusons auprès de certains candidats.

Il est utile de rappeler que le jury part du principe que nous sommes entre pairs. Par conséquent, le jury a posé assez peu de questions que l'on pourrait qualifier de « base » partant du principe qu'il s'agit du socle minimal de connaissances. Certaines étaient distillées soit pour confirmer la bonne connaissance globale du candidat soit pour tenter de le sauver. Dans la plupart des cas, il n'y avait pas de « bonnes réponses » ou de réponses attendues par le jury mais ces réponses permettaient d'apprécier la prise de position, l'argumentation du candidat, sa force de conviction.

Attendus	Déplacé - rédhibitoire
Posture de cadre dirigeant, de pair	Réponse scolaire sans mise en perspective
Convaincant, argumenté	Absence de connaissances de base
Ouverture d'esprit, connaissances larges	Manque de synthèse
Contextualisation voire reformulation à propos	Manque d'humilité
Engagement	Culture technique laconique
Endurance	Manque d'ouverture au-delà du poste occupé
Prise en compte des élus/habitants	Réponses approximatives
Prise de position	Déontologie douteuse
Calme, posé	Absence de préparation à l'examen
Sens du service public	Références fréquentes à soi

Le jury a regretté que la grande majorité des candidats aient des lacunes sur les institutions (Etat, Europe), sur l'actualité règlementaire et les enjeux à venir (mise en place de la collecte des biodéchets par exemple). Un ingénieur en chef doit avoir un regard stratégique, comment peut-il l'avoir et être bon conseiller s'il ne connaît pas le monde qui l'entoure ? Ainsi, certains candidats ont eu des difficultés à sortir de leur champ de compétence actuel. Ils sont de bons ingénieurs principaux, mais n'ont pas encore su convaincre de leur envergure en tant qu'ingénieur en chef.

Des mises en situation ont systématiquement été proposées. Elles pouvaient porter sur la gestion de conflit, une situation de crise, des propositions à faire... Le pragmatisme était

attendu. A ces occasions, le jury était attentif à ce que le candidat n'oublie pas les principaux acteurs (les élus, les habitants notamment), qu'il se positionne correctement, sans oublier que l'organisation ne porte pas uniquement sur lui mais qu'il occupe une fonction au sein d'une équipe, d'un collectif...

Si, lors de la phase d'admissibilité, les écarts de notes étaient peu nombreux, à la phase d'admission, les écarts ont parfois pu être importants. La pluralité du jury a alors été un atout pour les candidats : à l'issue de la prestation du candidat, chacun s'exprimait sur les forces et faiblesses, puis une fois le tour de table achevé, les notes étaient données. Cela a permis à des candidats très divers d'être retenus. Car in fine, ce qui est recherché, est que chaque candidat(e) retenu(e) puisse trouver un employeur et mette ses compétences au profit de l'intérêt général.

Sur les 60 candidat(e)s admissibles, nous avons eu communément 4 cas de figure :

- Equilibré ; le dossier écrit est en cohérence avec la prestation à l'oral,
- Un oral décevant eu égard au très bon dossier écrit,
- Une admissibilité sur le fil mais qui a permis à certains candidats de faire une très bonne prestation à l'oral
- Une admissibilité sur le fil mais qui n'a pas pu être transformée par une admission, malgré une qualité et un potentiel de future réussite

Pour les candidat(e)s qui n'ont pu faire partie des 26 élu(e)s, il convient de rappeler que cet examen est exigeant. Il ne faut pas se décourager et mettre à profit les annotations du jury, les échanges avec les lauréats, suivre des formations et particulièrement celles dispensées à l'INET, envisager des mobilités, et bien entendu, poursuivre la réflexion engageante de se présenter à cet examen.

Je présente aux lauréats de la session 2023 mes sincères félicitations et les invite à mettre à profit les 60 jours de formation, qui constitueront une véritable opportunité d'évolution et d'ouverture.

Enfin, encore merci à vous, membres du jury et au CNFPT. C'était une expérience enrichissante à plus d'un titre. Et s'il ne fallait retenir qu'une phrase pour qualifier ces deux semaines intenses, ce serait « derrière la machine, il y a un petit cœur qui bat ». Son auteur se reconnaîtra ...

Sylvie TAIN

Présidente du jury

DONNÉES STATISTIQUES

III. POSTES OUVERTS A L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Examen professionnel
(70% des lauréats du concours d'ingénieur en chef territorial session 2022) **26 postes**

IV. PARTICIPATION

	Inscrits	Admis à concourir	Admissibles	Lauréats
Nombre de candidats	166	149	60	26

L'étude de la recevabilité des candidatures, qui sélectionne les candidats admis à concourir, a été effectuée avant l'épreuve d'admissibilité par le service des concours et examens professionnels.

17 candidatures ont été rejetées

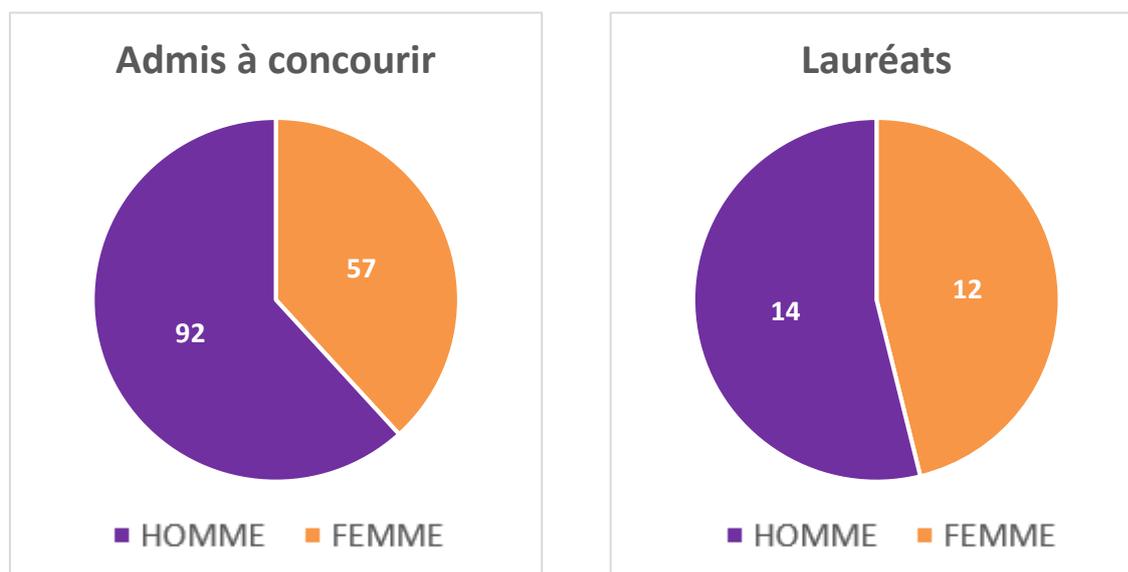
Motifs des rejets	Nombre de rejets
Ancienneté insuffisante	3
Dossier incomplet	7
Format du dossier non conforme	4
Grade non conforme	3
TOTAL	17



Les candidats doivent porter une attention particulière au respect du formalisme du dossier (au nombre de pages notamment).

V. PROFIL DES CANDIDATS

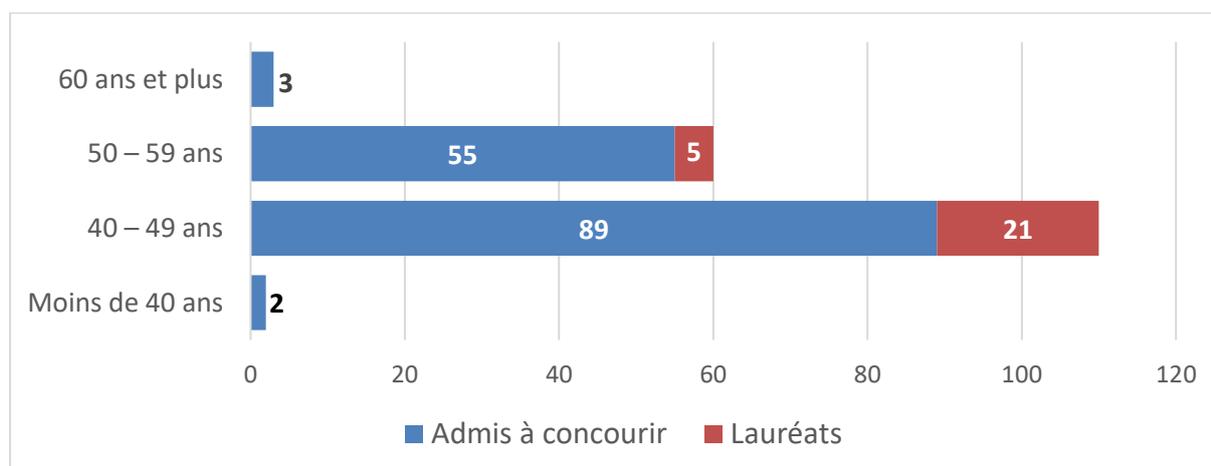
Genre



Hormis en 2021 (où les femmes étaient plus nombreuses que les hommes à réussir l'examen) et en 2022 (où la parité femmes/hommes est atteinte chez les lauréats), les hommes sont, en moyenne, depuis 2017, plus nombreux que les femmes à concourir et à réussir l'examen professionnel d'ingénieur en chef territorial.

Session 2023 : 38,3% de femmes admises à concourir et 46,2% de lauréates
61,7% d'hommes admis à concourir et 53,8% de lauréats

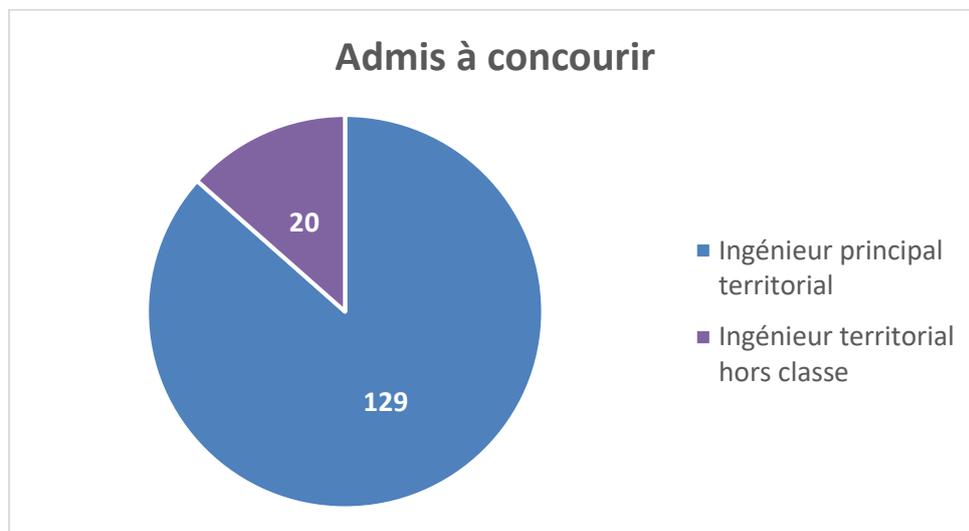
Age



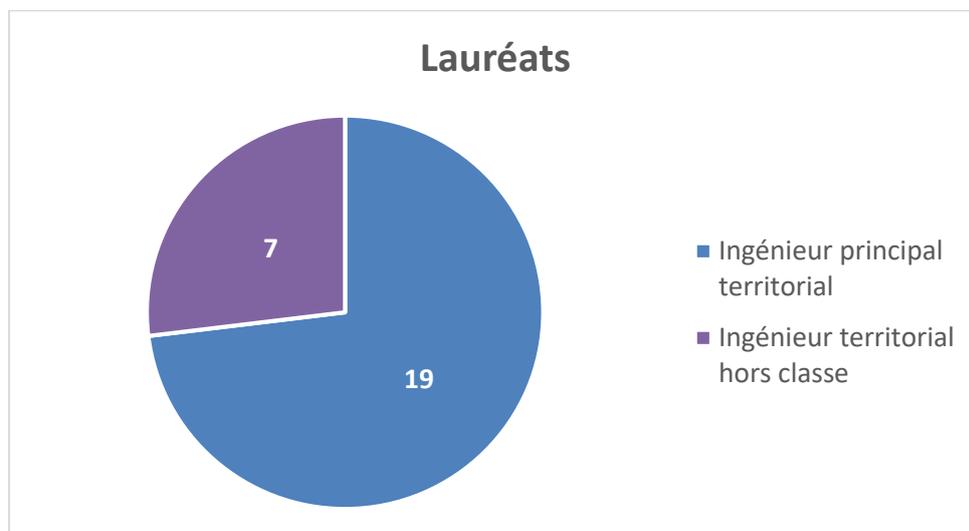
Comme les années précédentes, les candidats de la session 2023 issus de la tranche d'âge 40-49 ans sont les plus nombreux à être admis à concourir (59,7%) et faire partie des lauréats (80,8%).

Grade

Rappel : pour s'inscrire à l'examen professionnel d'ingénieur en chef territorial, il faut être, soit sur un grade d'avancement du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, soit membre du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ayant occupé pendant au moins 6 ans un emploi fonctionnel listé dans le décret n° 2016-200 du 26 février 2016.

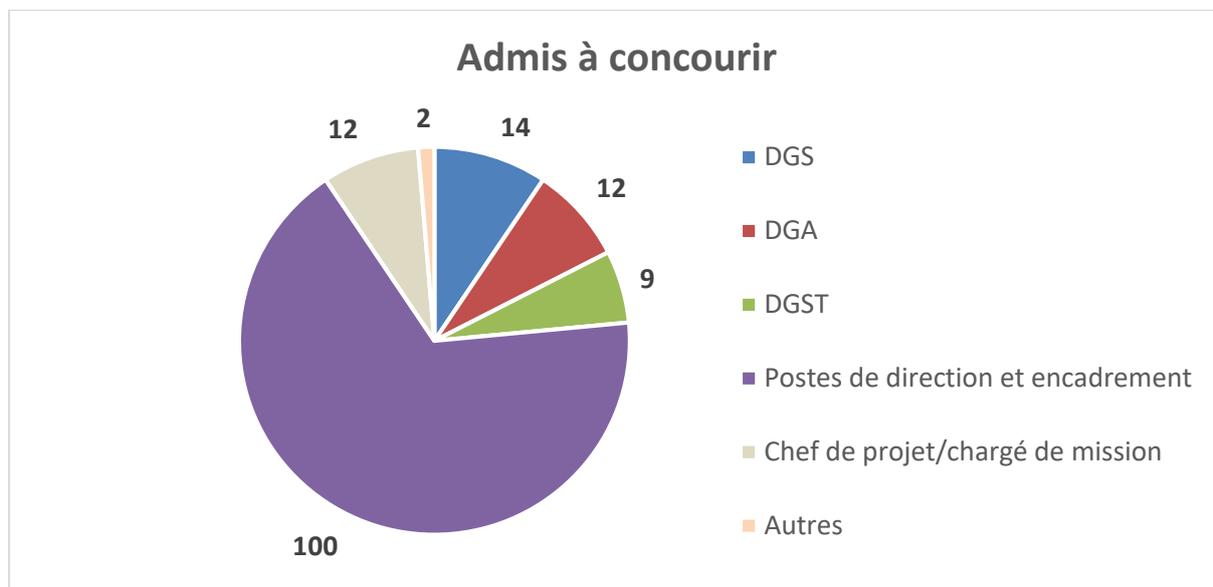


En 2023, les ingénieurs principaux sont les plus nombreux à être admis à concourir (86,6%), ce qui était déjà le cas en 2022 et en 2021.



Les lauréats de la session 2023 sont majoritairement des ingénieurs principaux (73,1%), ce qui était déjà le cas en 2022 et en 2021.

Fonction

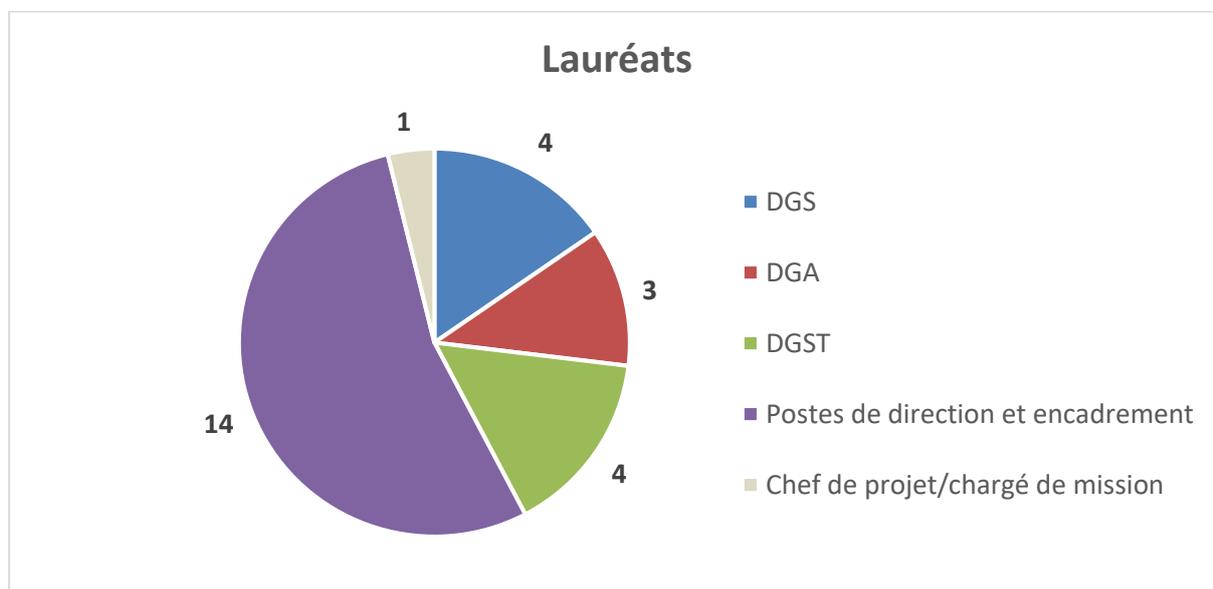


Postes de direction et encadrement : directeurs, adjoints et responsables de service

Exemples "Autres" : architecte industrialisation de la production, conseiller auprès du DGS

En 2023, 67,1% des candidats occupent des postes de direction et d'encadrement (ils étaient 69,9% en 2022). Concernant les emplois fonctionnels, 9,4% des candidats sont DGS (7,7% en 2022) et 8,1% sont DGA (8,7% en 2022).

19 candidats sur emploi fonctionnel sur 26 travaillent dans des collectivités/intercommunalités de plus de 40 000 habitants.



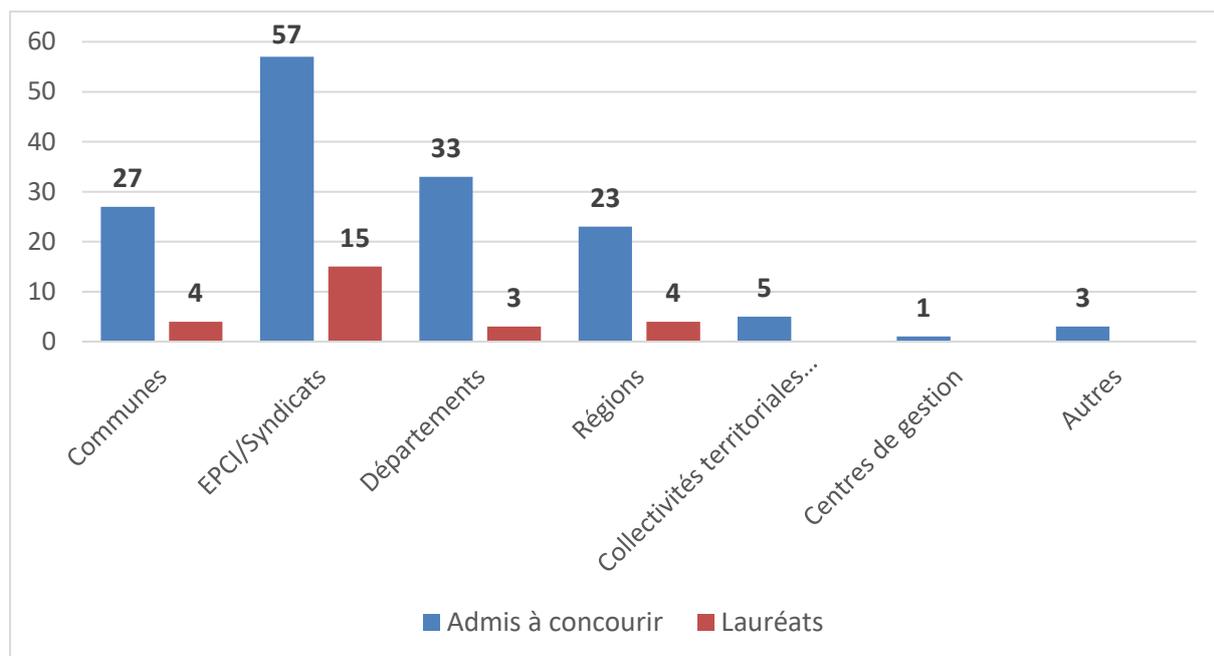
Postes de direction et encadrement : directeurs, adjoints et responsables de service

53,8% des lauréats 2023 occupent une fonction de direction et d'encadrement. 15,4% sont DGS et 11,5% DGA.

En 2022, 45,5% des lauréats étaient sur un poste de direction et d'encadrement.

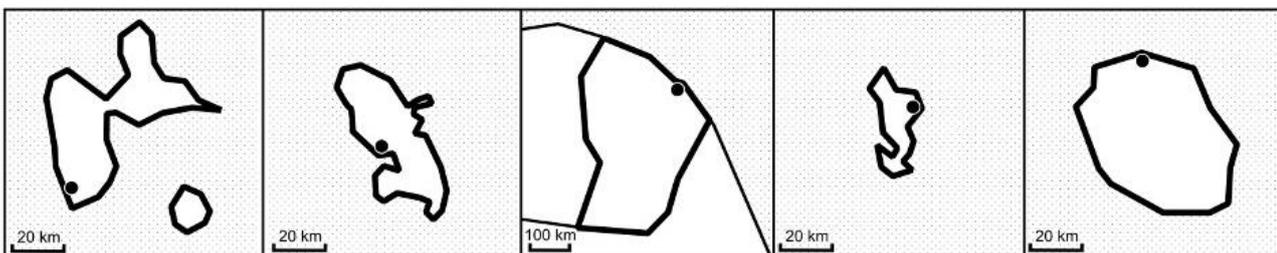
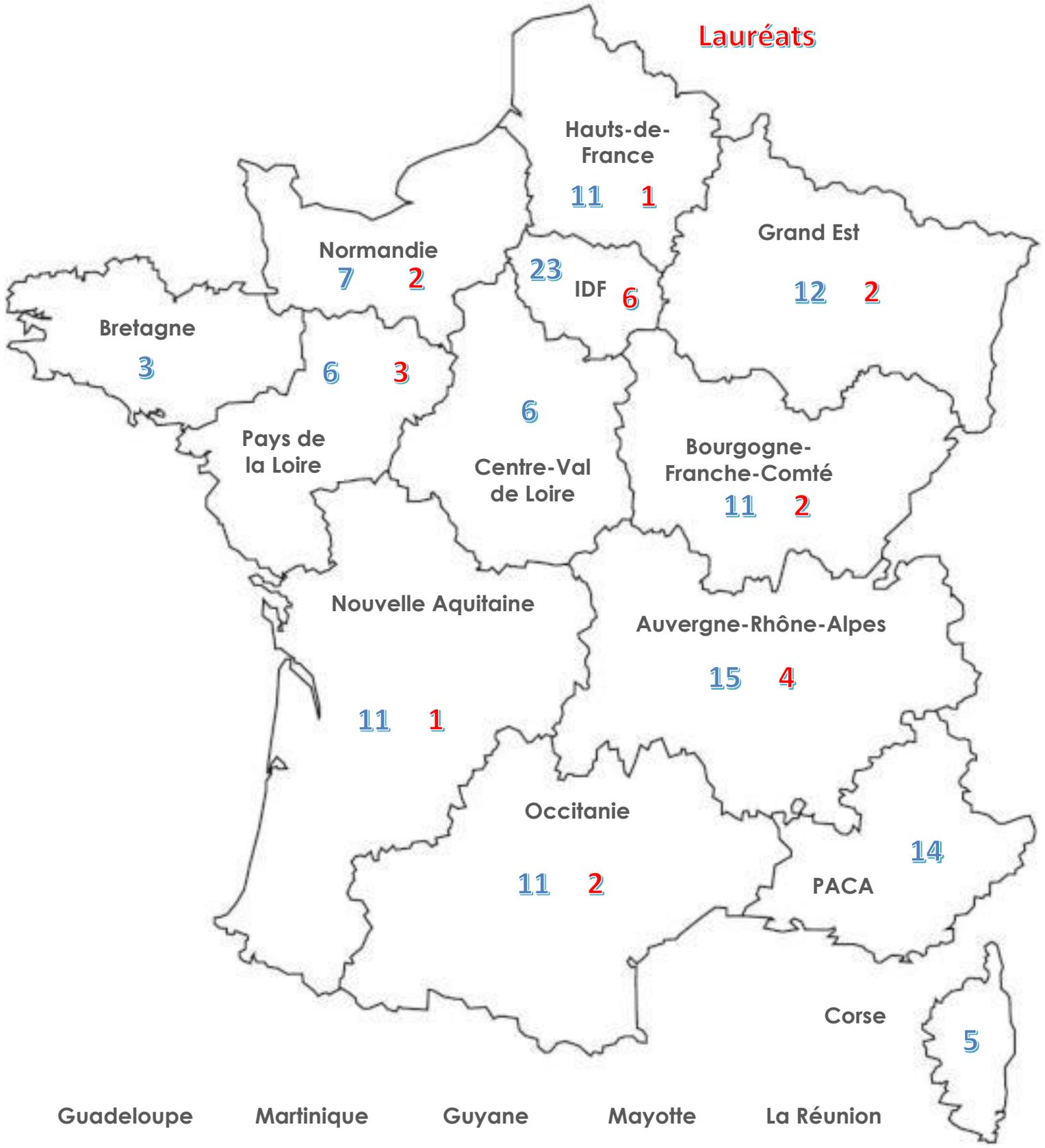
Parmi les lauréats 3 DGS et 3 DGA travaillent dans une intercommunalité de plus de 40 000 habitants.

Type de collectivité



Les EPCI sont surreprésentés par rapport aux autres collectivités. 38,3% des admis à concourir travaillent en EPCI contre 22,1% pour les départements, 18,1% pour les communes et 15,4% pour les régions. 57,7% des lauréats travaillent dans un EPCI contre 15,4% pour les communes, 15,4% pour les régions et 11,5% pour les départements.

Parmi les lauréats, 3 travaillent dans des communes de plus de 40 000 habitants et 15 travaillent dans des intercommunalités de plus de 40 000 habitants.



Préparation suivie

Une préparation à l'épreuve orale d'admission de l'examen professionnel est proposée par le CNFPT (INSET de Dunkerque et INSET de Montpellier).

Sur 26 lauréats, 13 ont suivi une préparation (dont 11 avec le CNFPT).

VI. NOTES ET SEUILS

Notes obtenues

	<u>Epreuve d'admissibilité</u>		<u>Epreuve d'admission</u>	
	EXAMEN DU DOSSIER (coef.3)		ENTRETIEN AVEC LE JURY (coef. 5)	
	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats
Moyenne	14,17	14,61	12,07	13,90

130 candidats admis à concourir ont obtenu une note supérieure à 10 à l'épreuve d'admissibilité et aucune note éliminatoire n'a été donnée lors de cette épreuve.

50 candidats admissibles ont obtenu une note supérieure à 10 à l'épreuve orale d'admission et aucune note éliminatoire n'a été donnée lors de cette épreuve.

(note éliminatoire : inférieure à 5)

Seuil d'admissibilité

39,75 points soit une moyenne de **13,25 / 20**

60 candidats déclarés admissibles par le jury

Seuil d'admission

105 points soit une moyenne de **13,13 / 20**

26 candidats déclarés admis par le jury

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
80, RUE DE REUILLY - CS 41232 - 75578 PARIS CEDEX 12
TÉL. : 01 55 27 44 00 - FAX : 01 55 27 44 01
WWW.CNFPT.FR

Certification ISO 9001/2015
Élaboration et organisation
des concours et examens pour le recrutement
des cadres A+ de la fonction publique territoriale

